67e ANNEE. — N° 140. MERCREDRI 30 NOVEMBRE 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'éternelle querelle entre pessimistes et optimistes. — Le nouveau traité italo-albanais et le rôle trouble de l'Italie dans les Balkans.

Si l'on voulait faire un classement des esprits d'après les nombreux discours de ces temps derniers, on s'apercevrait qu'il n'a pas grand chose de commun avec le classement des partis.

C'est que les hommes se distinguent moins suivant les idées que suivant les sentiments. Les idées sont acquises et viennent de l'extérieur. Elles ne s'incorporent que plus ou moins à la personnalité, tandis que les sentiments y sont innés et constituent le caractère qui la fait évoluer et agir.

Aussi voyons-nous que les frontières entre partis sont parfois vagues et incertaines, alors que la différence reste profondément marquée entre les tempéraments individuels. Ceux-ci dominent les théories et se subordonnent les doctrines !... Combien de fois a-t-on vu telles circonstances données produire des désaccords profonds entre gens du même parti et des sympathies entre adversaires politiques ?

D'un bout à l'autre de la faune politique, on retrouve ces deux grandes espèces d'humains : les faibles et les énergiques, les désespérés et les confiants. Tous les individus de la même espèce sentiront et réagiront de la même façon, suivant les événements, en dépit des différences entre les principes généraux auxquels ils ont donné leur adhésion intellectuelle.

La situation financière et économique de la France a inspiré ces temps-ci des commentaires où ces deux tendances se sont manifestées sans égard aux divisions non plus qu'aux accointances de partis.

Des hommes très divers d'origine et de pensée l'ont déclarée mauvaise ou bonne suivant qu'ils la regardaient à travers leur tempérament pessimiste ou optimiste qui produit sur l'esprit le même effet qu'un lorgnon noir ou rose sur les yeux.

Ainsi l'Administration vient de publier la statistique du rendement des impôts pendant les dix premiers mois de l'année. Ces chiffres accusent un excédent considérable sur les recettes budgétaires.

Sur quoi les esprits portés à la confiance se sont réjouis : « Vous voyez, ont-ils dit, comme tout s'arrange ! Les choses vont au mieux. Et notre certitude se trouve confirmée par les faits ! »

Tandis que ces hommes trouvaient là matière à contentement, ceux qui aiment à avoir peur, qui se plaisent à trembler et se fâchent contre ce qui les rassure ont découvert l'épine sous la rose et la tâche sur le soleil : « Bah ! ont-ils dit, qu'est-ce qu'il prouve votre fameux excédent ?... Les évaluations budgétaires pour le budget de 1927 ont été naturellement faites en 1926. Et, suivant la règle traditionnelle, on les a établies d'après les recettes de l'année précédente. Or, cette année, c'était 1925 ! Et vous savez que, durant cette période, elles étaient au plus bas ! Donc, vos excédents sont tout simplement la différence entre les prix et les cours de 1925 et ceux de 1927. Ils ne prouvent rien !... »

On pourrait aisément riposter : « Ils prouvent du moins que vos prophéties de malheur ne se sont pas réalisées. Car ce sont des diminutions que vous aviez prédites, vous !... Et comme cette situation financière s'appuie sur une balance économique qui nous est favorable — puisqu'elle comporte un important excédent d'exportations sur les importations, — nous nous permettons de voir dans cet état de choses la démonstration que vous vous êtes trompés, au moins quant à la date de notre ruine définitive !... Et, si désolés que vous puissiez être de notre bonheur commun, nous avons l'indécence de nous en féliciter ! »

Mais c'est un discours qu'il vaut mieux ne pas tenir car nos pessimistes entreprendraient de nous démontrer que nous y perdons à ne pas faire banqueroute ! Et tout de suite !

⁂

L'Italie vient de signer avec l'Albanie un traité qui fait en Europe beaucoup de bruit et un peu de scandale. Ça fait le deuxième en quelques mois, car celui de Tirana date à peine de l'an dernier... Parbleu, si Mussolini est fier d'apposer sur parchemin sa signature dictatoriale auprès de celle d'Ahmed Zagoul, c'est un plaisir que ce chef de bande ne lui refusera pas. Il lui signera autant de traités que le « Duce » voudra.

Mais pour quoi faire ? Voilà la question ! L'Albanie, cet agglomérat de tribus pillardes, n'est pas un allié pour l'Italie. Qu'est-ce que c'est ?

Un instrument.

Si le Duce croyait sincèrement le « peuple albanais » menacé par la Serbie et s'il ne pensait qu'à préserver cet ami cher du danger prévu, il eût signé avec la France le pacte d'amitié qui lie maintenant les Serbes et nous. La France le lui a proposé. Il n'a pas daigné. La garantie qu'on lui offrait, il n'en a pas voulu.

Serait-ce justement pour ne pas perdre un prétexte commode ? Serait-ce pour ne pas se priver d'un sujet de plainte toujours faux, mais toujours prêt ? A-t-il besoin de pouvoir, à de certains moments, crier à la menace et dénoncer une provocation ?...

Dans tout ceci le jeu du dictateur italien peut difficilement passer pour celui d'un pacificateur Il s'efforce dans les Balkans de favoriser toutes les tensions, d'envenimer toutes les querelles. Il entretient secrètement — oh ! combien ! — une agitation qui peut lui être profitable. Eau trouble, pêche claire !...

Au tout récent Congrès International contre les dangers de guerre qui vient de s'achever à Londres, un ancien Président du Conseil italien, M. Nitti qui ne saurait passer pour un ami passionné de la France — disait :

« Après la guerre se sont installées des dictatures qui devraient être la honte de la civilisation européenne et qui, en menaçant la paix de l'Europe, menacent aussi la prospérité mondiale. Les entreprises réactionnaires qui s'indignent contre les dictatures communistes n'ont que des sympathies pour les dictatures réactionnaires qui ne sont pas moins sanglantes et brutales et qui ne sont justifiées par aucun idéal, si faux soit-il ! »

Voilà Mussolini bien jugé, et aussi le danger qu'il fait courir à l'Europe... Fascisme et communisme sont deux maladies dont il ne nous appartient pas de guérir les pays atteints, mais dont il importe que nous nous préservions.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

AMOUR CONJUGAL

Un douloureux procès de garde d'enfant remet d'actualité le drame où Max Linder, illustre vedette de cinéma, et sa femme perdirent la vie. Un mystère pèse sur la fin de ces deux êtres qui semblaient devoir être si heureux. S'agit-il vraiment d'un double suicide ? Il paraît que la preuve peut en être faite par une lettre écrite à ses parents par Mme Max Linder quelques minutes avant le fatal dénouement. Et en même temps on apprend que M. Grebst, ancien consul de Suède, a tué sa femme pendant que celle-ci dormait et s'est fait justice, ensuite, d'une balle dans la tempe.

Hier les faits divers enregistraient le suicide d'un mari inconsolable. Et voilà, dira-t-on, de victorieuses réponses à tant de pièces et à tant de romans où l'amour conjugal est, sinon tout à fait nié, du moins fortement contrebattu ! L'amour, le véritable amour, plus fort que la mort, semble réservé à Roméo et à Juliette. Le reste donne seulement matière à vaudevilles....

Et déjà des moralistes s'élèvent, comme les moralistes se sont élevés de tout temps, contre la littérature contemporaine qui farderait la vérité. Or, il faut bien répéter que les pièces et les romans ont toujours, pour la plupart, du moins, exposé des cas d'exception. On peut le constater depuis Shakespeare. L'auteur est quitte, vis-à-vis de l'art, quand il a trouvé un sujet saisissant et qu'il l'a traité avec sincérité. Un des plus nobles génies des lettres françaises s'en est expliqué ainsi : « Dans la poésie, il ne faut pas considérer si les mœurs sont vertueuses, mais si elles sont pareilles à celles de la personne qu'on introduit. Aussi nous décrit-elle indifféremment les bonnes et les mauvaises actions sans nous proposer les dernières pour exemples ». Signé : Pierre Corneille. Et l'on retrouve, à chaque instant, l'occasion de citer cette phrase définitive : « sans nous proposer les dernières pour exemples ».

Informations

Contre une Société alsacienne

Des perquisitions ont été opérées : à Mulhouse, chez M. Kraehling ; à Colmar, dans les bureaux de la société d'éditions l'Alsatia, où sont les rédactions de l'*Elsaesser Kurier* et du *Nouvelliste ;* aux domiciles de MM. Herzog et Rossé ; enfin, à Strasbourg, chez l'ex-banquier autonomiste Pinck, et à l'imprimerie Erwinia, qui édite la *Volksstimme.*

Il s'agit de la suite légale donnée à l'instruction ouverte contre M. Kraehling, avocat à Mulhouse (le défenseur de l'abbé Haegy au procès Helsey), contre M. Rossé et autres pour le délit caractérisé par la loi du 12 février 1924 d'atteinte au crédit de l'Etat.

Ceux-ci avaient lancé une circulaire où ils disaient notamment que « l'argent placé dans les banques *et les caisses d'épargne* est toujours exposé « à certains dangers ».

Cette phrase constitue nettement le délit d'atteinte contre le crédit de l'Etat.

L'affaire des faux titres

Samedi, trois nouvelles arrestations ont été opérées. Celles de Desbruyères, employé de banque ; Marcel Pascal et Bruno Brueck.

On espère arrêter bientôt l'un des plus importants personnages de l'association : le banquier berlinois Kraemer.

Les investigations se poursuivent à l'étranger et avant peu on aura, croit-on, découvert d'autres complicités.

Les bandits polonais

Le long procès de cette bande s'est achevé samedi soir. Le procureur avait requis l'application de la peine capitale pour les principaux accusés ; des châtiments sévères pour les autres.

Six cents questions ont été posées aux jurés. C'est à quatre heures du matin que le verdict a été rendu.

Wladimir Zinczuk et Pachowski ont été condamnés à mort.

Skopowicz et Gogolewski ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Les autres à des peines variables.

La Société des Nations

On prépare à Genève la prochaine session de la S. D. N. La commission du désarmement va se réunir. Elle examinera notamment les résolutions prises, dont la principale est celle qui combine les propositions française, allemande et néerlandaise relative au développement de l'arbitrage, du désarmement et de la sécurité.

Elle étudiera aussi le moyen de créer un Comité spécial chargé de rechercher les mesures propres à donner aux Etats les garanties nécessaires.

La délégation soviétique à la commission préparatoire à la conférence du désarmement, à la tête de laquelle se trouve M. Litvinov, commissaire adjoint aux affaires étrangères, et M. Lounartcharsky, commissaire du peuple à l'instruction publique, est arrivée à Genève.

La police suisse a pris toutes les mesures nécessaires pour donner une protection efficace aux délégués russes et prévenir tout incident.

Déraillement de train

Le rapide Bruxelles-Calais a déraillé en entrant dans la gare de Ghislingien. Le déraillement a causé la mort d'un enfant. Une femme a été blessée.

La situation en Roumanie

L'agence Havas reproduit sous toutes réserves une information de source viennoise du journal *Kis Ujsag,* dont le rédacteur en chef est le vice-président de la Chambre basse, M. Charles Huzzar, et selon laquelle deux ou trois semaines après la mort du roi Charles de Roumanie, la reine Carmen Silva aurait adressé à François-Joseph, à Vienne, une lettre confidentielle écrite de sa propre main, où il serait dit que le parti de la guerre aurait fait assassiner son mari par des hommes soudoyés. Un cuisinier de la cour aurait été soudoyé et aurait versé du poison dans le café du roi. L'original de la lettre se trouverait à Vienne, avec d'autres correspondances de François-Joseph.

— Les funérailles de M. Jean Bratiano ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Désormais, la situation politique va évoluer.

Le conflit lithuano-polonais

Les nouvelles les plus contradictoires continuent à circuler sur la situation actuelle en Lithuanie. On dit, suivant des nouvelles reçues à Varsovie, que l'opposition lithuanienne projette un coup d'Etat qui doit avoir lieu avant les fêtes de la Noël. On affirme d'autre part que les Lithuaniens ont concentré un certain nombre de troupes, notamment de la cavalerie, à la frontière lithuano-polonaise.

Inondations en Algérie

Tous les oueds sont en crue et des inondations graves ont eu lieu dans la région de Mostaganem. Quatre ponts métalliques de la ligne Tenès à Orléansville ont été emportés.

Le barrage de Perregaux s'est rompu. En temps normal, il retenait 33 millions de mètres cubes d'eau. La population de Perregaux, prévenue à temps, avait évacué la ville. Un train est bloqué près de Perregaux.

L'aviation signale qu'il est impossible de voler étant donné l'état du terrain.

A Mostaganem, le désastre a été causé par la crue de la petite rivière Ain-Siefras. Les renseignements sont encore plus imprécis.

D'ores et déjà, néanmoins, on est certain que les dégâts sont considérables dans la ville, où le palais de justice, le marché, et de nombreuses maisons se sont écroulées.

D'après les chiffres parvenus, on compterait une centaine de morts, parmi lesquels de nombreux Européens. Le port serait envasé. Toutefois, rien n'est encore absolument sûr.

M. Viollette, gouverneur, est parti d'Alger, par le train, avec MM. Causeret, secrétaire général, le général Naulin, commandant le 19e corps, et Jourdain, directeur de la compagnie du P.-L.-M.

EN PEU DE MOTS...

— Notre confrère, Georges Renard, a été enseveli samedi, à Paris.

— Le nouveau cabinet belge, présidé par M. Jaspar, se présentera mardi devant la Chambre.

— A Marseille, deux inspecteurs de police ont été grièvement blessés à coups de revolver par une trafiquante d'opium chez qui ils allaient perquisitionner.

NOS ÉCHOS

La politique de la table.

M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, particulièrement soucieux d'étendre sa popularité, invite successivement à des déjeuners excellents tous les membres de la Chambre. Et ce faisant, il suit simplement une tradition qui avait été inaugurée par Paul Deschanel.

A ce propos, on rappelait l'autre jour un mot de l'ancien Président de la République.

C'était à la Chambre, un jour de séance. Deschanel présidait. Un orateur était à la tribune, mais un de ses collègues de l'extrême-gauche l'interrompait avec autant de fréquence que de violence. L'orateur s'énervait.

Alors Paul Deschanel se pencha vers lui, et, à voix basse, murmura :

— Ne faites pas attention. Il a déjeuné chez moi.

Les gaîtés du téléphone.

On sait que l'Administration des Téléphones, attentive au bonheur de ses abonnés, a expédié à chacun d'eux, une carte où sont énumérés les prénoms que l'on doit prononcer pour épeler les lettres que la téléphoniste ne comprend pas.

Ainsi on dit P comme Paul, S comme Suzanne, etc...

Or, l'autre jour, une dame essayait de faire comprendre au téléphone un nom difficile où entraient trois T.

Elle avait dit successivement Théodore et Théophile, et pour le troisième, elle ne trouvait rien, se contentant de répéter T. T. T., *comme, comme...* Alors la demoiselle impatientée lui porta secours :

— T comme Tais-toi, lui cria-t-elle.

Et la géographie ?

Au cours des débats récents de l'affaire de l'enfant Max Linder, l'avocat d'une des parties, qui était Me Millerand lui-même, se prit tout à coup à dire :

— Max Linder, qui était un grand sportif, avait l'habitude de passer ses vacances hivernales en Suisse... à Chamonix...

Car, après tout, on peut avoir été président de la République et croire que Chamonix est en Suisse...

Quelle émotion !

La scène se passe dans les bureaux d'un grand quotidien de théâtre. Du cabinet réservé au critique sortent soudain des vociférations. Les garçons, dans le vestibule, s'agitent, se rapprochent, écoutent.

Ils entendent :

— Va la retrouver ta jeune fille, va la retrouver... Je me tue ! »

N'hésitant plus et redoutant un malheur, ils ouvrent d'autorité la porte et pénètrent dans le cabinet du critique.

Celui-ci, très calme, est assis dans un fauteuil. Au milieu de la pièce une jeune comédienne auditionne avec toute la fougue de la jeunesse.

Les garçons se retirent, rassurés. Le critique déclare à la comédienne, avec une pointe légère d'ironie :

— Vous avez une voix qui porte !

La vieille manière...

La Roumanie publie une revue de propagande faite tout entière d'illustrations et dont le dernier numéro est entièrement consacré à l'industrie des conserves, assez florissante, paraît-il dans le pays.

Un texte en trois langues accompagne chaque gravure et ce n'est pas sans étonnement qu'à côté des salles où l'on fabrique les conserves de poissons, le chocolat où les bonbons, le lecteur peut contempler un atelier rempli de récipients qu'actionnent des courroies de transmission et qui porte comme titre : « La section pour la fabrication du moutard français ».

Le procédé est sans doute nouveau, rapide et sans raté — car on sait que les fabrications à la machine réunissent toutes ces qualités — mais vous verrez qu'il y aura des grincheux qui s'obstineront à recourir aux vieilles méthodes !

Précocité enfantine.

L'autre soir, autour du berceau de Lilette, petite fille qui n'a pas encore un an, on s'extasiait :

— Est-elle gentille ! disait l'un. Est-elle belle ! disait l'autre. Quelle malice dans son sourire ! ajoutait une troisième personne.

Alors sa mère affirma :

— C'est avec sa bonne qu'il faut la voir. Vous ne pouvez vous imaginer toutes les singeries qu'elle lui fait.

Mais un Monsieur grognon laissa tomber :

— Déjà patronne, alors !

LE LISEUR.

LES BONNES FEUILLES (1)

L'AMOUR EN AMERIQUE

Un jeu savant, aux règles très compliquées, qu'il faut toujours avoir dans la tête si l'on ne veut pas s'exposer — et Dieu sait pourquoi ? — à la ruine ou au pénitencier.

M. Ferri-Pisani a vécu plusieurs années en Amérique ; il connaît le pays et ses habitants, sa morale aussi, et il raconte avec beaucoup d'esprit, et sans méchanceté d'ailleurs, ce qu'il a vu au pays de la Vertu. Si l'on évoque malgré soi, en lisant ce livre, l'ombre de Tartuffe, les gens d'outre-Atlantique nous en voudront-ils beaucoup ?

⁂

Dès mon premier repas dans la salle à manger de la pension de famille, je remarquais une *girl* qui faisait des grimaces dans ma direction, à la façon d'une singesse désireuse d'attirer sur elle l'attention d'un singe de passage. Après m'être assuré que ces avances s'adressaient bien à moi, j'y répondis par un sourire plein d'indulgence.

Or, comme le dîner terminé, j'entrais dans l'ascenseur, quelqu'un me frappa sur l'épaule. C'était la fille aux grimaces.

— *Hello ! old boy !* Qu'avez-vous pensé quand je vous ai tiré la langue ? Que je voulais faire votre connaissance, naturellement ! C'est la première fois que nous avons un Parisien dans la maison. Mon nom est Mabel Brown. Ma mère est la propriétaire de l'hôtel. Quel âge me donnez-vous ? Dix-sept ! Vous avez deviné juste ! C'est une chance : nous habitons sur le même palier ! Venez voir mon *home !*

Elle avait passé son bras sous le mien. C'était diablement persuasif, la pression de cette petite main sur mon poignet. Pourtant, sur le seuil de sa chambre, j'hésitai :

— Votre mère ne va-t-elle pas trouver étrange ?

— On m'avait prévenu que les Latins prêtaient un mobile *shocking* aux actions les plus naturelles ! *Naughty boy* ! Quel mal y a-t-il à vous faire pénétrer chez moi ? Je vous reçois ouvertement et je serai la première à raconter votre visite à ma mère. Entrez ! Je vais vous faire voir mes choses.

Elle me fit voir ses livres de cours : « J'apprends le français. Vous m'aiderez à préparer mes leçons n'est-ce pas ? »

Elle me fit voir sa photo en costume de bain : « Je vous en donnerai une. » Elle me fit voir un flacon de whisky : « La prohibition ? On s'en moque ! » Elle me fit voir des cigarettes : « Allumez-en une pour moi. » Elle me fit voir sa nuque rasée : « *Oh ! gosch !* Vos cheveux sont plus longs que les miens ! » Elle me fit voir ses genoux dont la blancheur ressortait entre la bordure de sa jupe noire d'écolière et ses bas de soie violets roulés en chaussettes au-dessus du mollet : Je suis capitaine d'une équipe de football à l'Université. Et vous savez, nous jouons encore plus brutalement que les garçons. Tenez, je porte encore la marque d'un coup de pied là, sur la cuisse... »

A ce moment, on frappa :

— Entrez, cria Mabel, tout en prenant son temps pour me faire admirer la marque du coup de pied.

C'était la mère. Elle venait chercher un livre de comptes oublié chez sa fille. Ayant trouvé celui-là, elle s'en fut discrètement, l'air honnête, cette brave dame, sans rien de la mère complaisante. Je ne pus m'empêcher de demander :

— Mabel, est-ce l'habitude, ici, que les parents frappent à la porte de leur fille, lorsque celle-ci est enfermée avec un homme ?

— C'est mieux que l'habitude, dit Mabel. C'est la règle.

— Est-ce pour ne pas trouver la *girl* sur les genoux du visiteur, plaisantai-je.

— Encore ce vicieux esprit latin ! Non, monsieur, le « frappez avant d'entrer chez votre fille ! » a une tout autre signification. Cela veut dire : « Ma fille, si j'entrais chez vous sans frapper, j'aurais l'air de vouloir surprendre quelque chose, quand il n'y a rien à surprendre. » Comprenez-vous, maintenant ? Une *girl* américaine ne peut pas être soupçonnée !

— Ce qu'on a dit, jadis, de la femme de César...

— Ce qu'on redit aujourd'hui de toute jeune fille yankee soucieuse de sa *respectability.*

— Mabel, qu'entendez-vous exactement par votre *respectability ?*

Elle répondit gravement :

— Ce qu'il est défendu de donner à un autre qu'à son mari.

— Pourtant, fis-je, le flirt ne permet-il pas de se laisser embrasser... et même davantage...

— Naturellement,.. Les baisers... et même davantage... laissent intacte la *respectability*... Vous êtes stupide !

Mabel fronçait les sourcils. Au pays des Amazones, la femme n'admet pas qu'on discute ses principes. Je cherchai une diversion. Par la fenêtre ouverte nous arrivait un parfum de feuillages et de pelouses.

Là-bas, le Central Park mettait la tache obscure de ses bosquets silencieux, au centre de la grande ville illuminée et bruyante.

— Si nous sortions, proposai-je.

— Le temps de changer de robe et on part.

Aux mots « changer de robe » je fis mine de me retirer.

— Vous pouvez rester, fit Mabel. Ça ne me gêne pas. Tenez, vous allez chronométrer. Trois minutes me suffisent !

Je tirai ma montre. La jeune fille passa dans son cabinet de toilette, dont elle négligea de fermer la porte. Dans un halo de lumière, je vis tomber à terre une jupe, une blouse, un pantalon.

— Il fait très lourd, ce soir, annonça Mabel. Je ne garde comme dessous que ma chemise.

Celle-ci battait le record de l'indécence.

— Deux minutes ! annonçai-je avec calme en faisant un effort pour cacher mon étonnement devant ces mœurs étonnantes.

FERRI-PISANI.

(1) Edition de France.

Chronique du Lot

NOTES :

On fera la fresque !...

Donc, la chose est résolue : on fera la fresque !...

Pendant quelque temps, nous avons pu croire que l'on attendait pour s'y résoudre que toute opposition cessât. Ce chimérique espoir a hanté l'âme de notre sénateur-maire, que l'on n'eût pas cru si évangélique : réaliser l'accord de tous les hommes de bonne volonté !

Quelle serait belle cette union ! Du moins on le dit et il faut faire semblant de le croire !... Seulement elle est impossible.

C'est comme ça ! Il y a des choses qu'il faut admettre pour cette seule raison qu'elles sont. Et la plus incontestable de toutes, c'est l'infinie diversité des hommes. Sur les milliards d'êtres humains passés, présents ou à venir, il n'y en a pas deux qui ont été, sont ou seront exactement semblables. Vouloir réaliser dans la Société ce que la Nature n'a pas pu, pas voulu ou pas su faire dans son domaine, c'est tenter l'impossible.

Littéralement, l'unanimité, l'unité, ça n'existe pas ! Un projet, comme un homme, a des amis et des ennemis. Si l'on attend pour l'accomplir qu'il n'ait que des partisans, c'est comme si on y renonçait. Dans la vie, et surtout dans la vie publique, il faut se résigner à ceci : avoir des adversaires !...

Mais cela n'est rien si l'on a raison. Peu importe que ce soit contre un seul ou contre beaucoup !... La fresque du maître Henri Martin est sans erreur possible infiniment supérieure, pour sa valeur d'art et sa valeur d'hommage, à tout ce qu'on aurait pu bâtir en pierre, en bronze ou en marbre. En la faisant, on est donc sûr de bien faire. Que faut-il de plus ?...

Par une lettre à un de nos confrères, M. de Monzie déclare que « l'œu« vre sera réalisée sans qu'il soit fait « appel aux contribuables cadur« ciens ».

Cahors aura donc une belle œuvre et qui ne lui coûtera presque rien... Voilà des conditions si magnifiques et si rares qu'elles devraient pour une fois réaliser cette unanimité... si elle était réalisable.

Mais non ! Les adversaires du projet changeront d'arguments sans changer de raison. Au lieu de protester contre sa cherté, ils protesteront contre son bon marché...

Mais ils protesteront.

⁂

Est-ce un bon moyen ?...

Le Préfet de l'Orne vient de faire une découverte.

Il paraît — c'est à n'y pas croire ! — que dans son département le prix du bétail sur pied a beaucoup baissé et que cette baisse n'a presque pas modifié les prix de vente de la viande au détail.

Voilà qui est extraordinaire.

Il faut aller dans l'Orne pour voir ça ! Les bouchers du Nord-Ouest ne sont vraiment pas raisonnables. Ils s'obstinent à tirer à eux tous les profit d'une situation dont ils laissent aux autres tous les désavantages. Le cultivateur, qui produit, est lésé. Le consommateur, qui achète, est lésé. Mais le boucher, qui vend, s'enrichit. Par chez nous, n'est-ce pas, on n'a pas idée d'une chose pareille...

Or, donc, voyant cela le Préfet de l'Orne s'est dit que ça ne pouvait pas durer autant que les contributions et il a pris un arrêté. Celui-ci oblige d'abord les bouchers et charcutiers à afficher ostensiblement et visiblement les prix. Il établit ensuite les catégories de viande. Puis, il ajoute :

ARTICLE 3. — *Les bouchers et les charcutiers exerçant dans le département de l'Orne doivent délivrer à tout acheteur,* même sans que celui-ci le réclame, *une fiche indiquant : 1. la quantité ; 2. la nature ; 3. le montant total du prix. De son côté, l'acheteur est tenu lui-même de prendre possession de cette fiche. A défaut de fiche spéciale, les bouchers et charcutiers pourront utiliser le papier portant leur nom et servant à l'empaquetage pour y inscrire les indications ci-dessus spécifiées.*

ARTICLE 4. — *Toute contravention au présent arrêté, qui est obligatoire,* pour les bouchers comme pour les acheteurs, *donnera lieu à des poursuites, exercées conformément aux lois, contre le vendeur défaillant ou contre l'acheteur qui ne serait pas muni de sa fiche en sortant de l'établissement de vente.*

Cela, c'est une idée. Et elle serait excellente, mais...

Oui : mais ! Mais il y a le consommateur et je parie qu'il sera le premier à protester contre cette mesure prise pour le défendre ! Le consommateur est un peu comme la femme de Sganarelle à qui cela plaît d'être battue. Ça lui plaît d'être exploité. Il crie, mais il paie et il se laisse faire.

Et quand un Préfet prend un arrêté pour le protéger, il dit :

— Qu'est-ce qu'il nous embête celui-là et de quoi se mêle-t-il ?

Le Grincheux.

NOTRE BEAU QUERCY

Dans mon premier article sur notre si beau Quercy très connu des touristes, surtout des étrangers, et si méconnu des Français et de ses originaires, je m'étais arrêté dans cette magnifique vallée du Lot, aux abords immédiats de notre antique ville de Cahors, ornée de ses historiques et fameux monuments qui sont son orgueil.

Un livre superbe sur « le vieux Cahors », édité par M. Ricard, vient de paraître ; fort intéressant, car il donne l'historique complet de notre bonne ville natale. M. Daymard, l'auteur de ce livre, dans un style d'une haute tenue littéraire et documentaire, nous décrit de façon exquise son histoire originale et ses beautés.

Mais le but que je poursuis dans cette petite étude est surtout le retour à la terre. C'est de faire réintégrer au pays, tous ces jeunes gens qu'une illusion trompeuse avait attirés dans cet enfer qu'est Paris. Que ceux d'entre eux qui n'ont vraiment pas une situation bien assise dans ce Paris tentateur, le quittent au plus vite ; qu'ils retournent là-bas. C'est là où existe le vrai bonheur, auprès de leurs parents qui, la mort dans l'âme, les avaient vus partir.

⁂

La renommée des produits du Lot est telle qu'à peine arrivés sur le marché parisien, ils sont pour ainsi dire enlevés d'assaut et aux prix les plus avantageux.

Au printemps, nous voyons arriver la délicieuse fraise du Lot, que l'on se procure avec beaucoup de mal — car elle s'arrête à peine sur le carreau des Halles. (Elle nous fut vendue par notre aimable compatriote, Mlle Paulette, 8, rue de la Ferronnerie, qui nous procure en ce moment la délicieuse charcuterie du pays).

Sa culture s'étend de plus en plus dans la vallée du Lot : à Cajarc, Calvignac, St-Cirq-Lapopie, etc., etc., son rendement est des plus intéressants et combien les courageux et opiniâtres cultivateurs qui s'y adonnent sont récompensés de leur peine !

Notre excellent ami, M. Cocula, le fondateur des fameux trains qui portent son nom, et grâce auxquels, tous les ans aux vacances, nous pouvons aller revoir notre chaumière ou notre maison, fit l'année dernière, sur tous ces sujets, une série de Conférences qui obtinrent un grand succès.

Lui aussi aime beaucoup son pays, le Lot !

Des syndicats d'initiative se sont formés, certes il reste encore beaucoup à faire, mais avec une amélioration dans les transports les plus grands espoirs sont permis.

Ce que je viens de dire au sujet des fraises peut s'appliquer à tous les autres produits de chez nous, tous meilleurs les uns que les autres, car à chaque étape des saisons, succède pour ainsi dire une moisson nouvelle des bons produits de chez nous.

N'ai-je pas raison de dire que notre Lot est un pays merveilleux ?

Aussi, faisons tout ce que nous pouvons, les uns et les autres, pour que ceux qui ont la bonne fortune d'y être, y restent, et que ceux qui en sont partis y reviennent.

Antonin LABOUYGUE,
Secrétaire Général des Cadets du Quercy
63, rue Monge, Paris-V^e^

P-S. — Dimanche prochain 4 décembre, tous les Lotois de Paris seront à notre matinée : Concert-Bal, 8, rue Danton (près la place St-Michel, Hôtel des Sociétés Savantes). Un magnifique Concert viendra interrompre le bal de 15 h. à 16 h. 15, ensuite reprise du bal jusqu'à 18 heures 30, *dans les 2 salles.*

Tous nos amis seront les bienvenus.

Prix d'entrée : Sociétaires ou membres des Sociétés amies, *2 fr. 50* ; — non-Sociétaires, *4 fr. 50.*

A. L.

LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

« Le Baiser au Soleil »

Le nouveau timbre lancé dans la France entière par le Comité national de Défense contre la Tuberculose, va être mis en vente dans notre département à partir du 1^er^ décembre.

Le Comité départemental du Timbre anti-tuberculeux, sous la présidence d'honneur de M. Castanet, préfet du Lot, et de tous les parlementaires du département, va entreprendre, durant le mois de décembre une campagne de conférences, dans les chefs-lieux de canton. A l'issue de ces conférences de propagande, une vente de timbres aura lieu au profit de la lutte contre la Tuberculose dans le Lot.

La première conférence aura lieu jeudi 1^er^ décembre, à huit heures du soir à Catus, avec le concours de M. Cambon, l'excellent professeur du Lycée Gambetta.

Compatriote

Notre compatriote M. d'Arnaudy, commissaire de police, hors classe, 3^e^ échelon à Limoges, est nommé commissaire spécial de police adjoint, hors classe à la direction de la Sûreté générale, à Paris.

Affaire de Mœurs

UN PÈRE DÉNATURÉ
a été arrêté

Il vient de se passer dans la commune de Saint-Michel-Loubéjou une affaire de nature particulièrement répugnante, qui a ému et indigné la population.

Depuis assez longtemps des habitants avaient remarqué l'attitude étrange que Firmin Marbeau, habitant la commune, avait à l'égard de sa fillette, âgée de 13 ans, qu'il emmenait souvent dans les champs, loin de tous, ou avec qui il s'enfermait de longs moments dans les granges écartées.

Les voisins indignés finirent par se décider à prévenir la mère qui, absorbée par les travaux du ménage, n'avait pas observé ces habitudes suspectes.

Celle-ci, après s'être rendu compte de ce qui se passait, alla se plaindre à la gendarmerie.

Le parquet, informé, se rendit sur les lieux et fit une rapide enquête qui ne tarda pas à le convaincre de la réalité des charges pesant sur ce père indigne.

Interrogé, celui-ci ne put nier. On procéda à son arrestation et il a été transféré à la prison de Cahors.

Un juge d'instruction a été saisi de l'affaire et poursuit l'enquête.

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

Dans le scrutin sur l'ordre du jour approuvant les décisions prises par le gouvernement pour défendre les intérêts des agriculteurs et réprimer la spéculation sur les blés. Le gouvernement acceptait cet ordre du jour.

Ont voté pour : MM. Bouat, Calmon et Malvy

La Chambre a adopté par 476 voix contre 0.

⁂

Dans le scrutin sur la date où l'on discutera l'interpellation de MM. Cachin, Doriot et Duclos sur les résultats de la politique anticommuniste. Les interpellateurs demandaient la discussion immédiate. Le gouvernement demandait qu'elle fut inscrite à la suite des autres interpellations.

A voté pour le renvoi à la suite : M. Bouat.

A voté contre : M. Calmon.

N'a pas pris part au vote : M. Malvy.

La Chambre a voté le renvoi par 386 voix contre 124.

⁂

Dans le scrutin sur la date de l'interpellation de M. Hueber, communiste, « sur la dictature du gouvernement français en Alsace-Lorraine ». L'interpellateur demandait la discussion immédiate. Le gouvernement réclamait le renvoi à la suite des autres :

Ont voté pour le renvoi à la suite : MM. Bouat et Calmon.

N'a pas pris part au vote : M. Malvy.

La Chambre a voté le renvoi par 488 voix contre 27.

Le rapport Chappedelaine et la fiscalité des valeurs mobilières

Le rapport de M. de Chappedelaine sur le projet de budget de 1928 qui vient d'être distribué aux Chambres contient, en annexe, un document d'une importance capitale : une liste de prélèvements fiscaux sur les coupons des titres au porteur, liste qui tient sept pages des annexes et qui porte sur 245 valeurs parmi les 1.010 titres inscrits à la Cote officielle et ayant distribué depuis le 1^er^ janvier 1927 un dividende soumis à l'impôt.

On ne saurait trouver témoignage plus tristement éloquent de la lourdeur des charges fiscales qui pèsent actuellement sur l'épargne et entravent son développement.

La fiscalité des valeurs mobilières est *excessive*, comme le déclare le rapporteur général. Mais elle est aussi mal connue et trop souvent même *ignorée* : qui sait exactement les impôts que le fisc retient sur ses coupons ?

Le tableau publié dans le rapport de M. de Chappedelaine a le mérite d'établir pour chacune des 245 valeurs étudiées le pourcentage du revenu qui revient au fisc et par conséquent celui qui reste au porteur.

Tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'épargne nationale ne manqueront pas de s'inquiéter des excès d'une fiscalité qui frappe un grand nombre d'obligations d'un prélèvement moyen variant entre 28 0/0 et 38 0/0 et qui ampute bien plus considérablement encore les coupons d'actions ou de parts.

Aussi la Fédération des Porteurs de valeurs mobilières pour la défense de l'épargne française (156, rue de l'Université, Paris) nous fait-elle savoir qu'elle se chargera volontiers de faire parvenir *gratuitement* à ceux de nos lecteurs qui lui en feraient la demande la reproduction du tableau ci-dessus visé.

Déclarations d'associations

L' « Officiel » publie les déclarations d'associations suivantes :

Fédération des Combattants du département du Lot. But : défense de leurs intérêts. Siège social : mairie de Cahors.

Association des Mutilés de Saint-Géry. But : défense de leurs intérêts. Siège social : Mairie de Saint-Géry.

Association des Mutilés de Gourdon. But: défense de leurs intérêts. Siège social : Mairie de Gourdon.

Association des mutilés, veuves et ascendants de Gramat et de Cajarc. But : défense de leurs intérêts. Siège social : Mairie de Gramat et Mairie de Cajarc

La Gaule Figeacoise. But : repeuplement du Célé et de ses affluents. Répression du braconnage. Siège social : Cinéma Lala, à Figeac.

Les Echos de la Cère. Société fanfare de trompettes. But : développement de l'art musical. Siège : Mairie de Bretenoux.

Amicale des Anciens élèves des écoles chrétiennes de garçons de Cahors. But: Souvenir, entr'aide, soutien de l'Ecole St-Gabriel. Siège : 7, rue Hautesserre, Cahors.

La Frégate Cadurcienne. But : Sports et athlétisme. Siège : Cahors, Café du Midi.

POSTE-OMNIBUS RURALE

UN ESSAI. — Du 1^er^ décembre au 15 janvier, l'administration se chargera de l'exécution intégrale des commissions.

Pour rendre aux populations desservies par les circuits de poste omnibus rurale des services de plus en plus grands, l'Administration se propose à titre d'essai, d'assurer intégralement le service des commissions.

A cet effet, le bulletin de commande sera remis comme actuellement, soit au correspondant postal, soit directement au conducteur de l'autobus.

Le conducteur de l'autobus fera la commission, en paiera le prix et remettra la commission exécutée au correspondant postal lequel se chargera de la faire parvenir à la personne qui l'a commandée dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Pour rémunérer le service supplémentaire rendu, le prix de toutes les commissions sera uniformément relevé de 0 fr. 25.

La nouvelle organisation sera mise à l'essai du 1^er^ décembre 1927 au 15 janvier 1928 ; elle sera rendue définitive après cette dernière date si les populations y font bon accueil.

Sapeurs-pompiers

La médaille et le diplôme d'honneur sont décernés à M. Taste, à Gourdon

Associations syndicales

Les Associations syndicales formées par des propriétaires pour l'exécution de travaux sur les chemins vicinaux suivants, ont été constituées et approuvées par arrêté préfectoral.

Commune de Cabrerets : Chemin rural de Lauzès à St-Géry.

Commune de Lauresses : Chemin rural de Ste-Marie.

Commune de Concorès : Chemin rural de Hauterive.

Commune de Peyrilles : Chemin rural de Cabrairies.

Commune de Thédirac : Chemin rural de Falgayrines et du Mas-de-Gairal.

Commune de Frayssinet-le-Gourdonnais : Chemin rural de Pasquié.

Commune d'Uzech : Chemin rural de Rimal à Laprade et de Moulès.

Commune de Prayssac : Chemin rural de Labrousse et de Camiferrat.

Commune de St-Cernin : Chemin rural de St-Sauveur à Fontanges.

Commune de Marcilhac : Chemin rural des Barbes.

Chemin rural de Sabadel-Latronquière : Chemin rural de Larouzie.

Commune de St-Sulpice : Chemin rural de Cajarc à Espédaillac.

Commune de Labastide-du-Haut-Mont :Chemin rural de Malbouyssou.

Commune de Lamativie : Chemin rural de Montpren.

Communes de Rudelle et du Bourg: Chemin rural de Rudelle à Barroucan.

Commune de Sousceyrac : Chemin rural de Teyssieu au Treize dit Canet.

Recensement des véhicules automobiles en 1928

Le recensement annuel des véhicules automobiles aura lieu dans chaque commune du 1^er^ au 16 janvier 1928. A cet effet, les propriétaires devront, pour chacun de leurs véhicules, remplir une formule imprimée de déclaration de possession. Cette formule imprimée sera mise à leur disposition dans les mairies.

Les déclarations de possession faites pour l'année 1927 devront être renouvelées pour l'année 1928.

Elections consulaires

Des Elections au Tribunal de Commerce auront lieu le dimanche 11 décembre prochain, pour l'arrondissement de Cahors.

Le Tribunal de Commerce a décidé de présenter aux électeurs la liste suivante :

Pour le siège du président, M. François Salanié, juge titulaire sortant, en remplacement de M. Paubert, président sortant, non rééligible.

Juge titulaire, M. Joseph Rigal, juge suppléant sortant.

Juge suppléant, M. Alain Pébeyre, négociant, conseiller du commerce extérieur.

CAHORS
DÉSILLUSION !

Novembre, décembre, mois frileux, moroses et ternes !

Sainte-Catherine a été célébrée, avec éclat, à Paris et dans les grandes villes.

Sainte-Luce aura, également, sa journée de gaîté, le 13 novembre, mais, encore dans les grandes villes!

Et dans nos petites cités, rien !

Sainte-Cécile fut plus aimable à Cahors. Elle nous prodigua, grâce à l'Avenir Cadurcien, de la musique et elle intéressa jeunes filles et jeunes gens par une belle soirée dansante.

Ce fut une éclaircie dans les épais brouillards qui suffoquent : une heure de distractions qui fait supporter l'ennui des longues soirées d'automne !

Mais, réclame-t-on, il y a aussi Sainte-Barbe qui, d'habitude, était pleine de gentillesse pour la jeunesse !

Eh oui ! la jeunesse cadurcienne se souvient avec ravissement des belles sauteries organisées le 4 décembre ! Elle y avait pris goût. Il y avait de quoi. Bien ingrats ceux qui diraient le contraire.

Aussi bien, jeunes filles et jeunes gens comptaient sur cette sainte patronne pour rompre la monotonie des veillées passées sous la lampe familiale.

Mais, cette année, Sainte-Barbe est revêche. Tous les ans, elle n'a pas le sourire,

Elle ne l'a pas, cette année ! Donc, pas de bal.

Et voilà ce qui désole tous les aimables couples, trop gâtés par la saison estivale durant laquelle, trois fois la semaine, ils purent danser tout à leur aise, et qui espéraient avoir l'occasion, en ce mois de décembre, de regoûter aux plaisirs des charlestons et autres fox-trott !...

Certes, ce que nous disons là, nous ne le prenons pas à notre compte. Nous ne faisons qu'exprimer les regrets — oh ! bien amers, nul n'en doute — de toute une jeunesse aimable qui a une désillusion !

Sainte Catherine, Sainte Barbe, Sainte Cécile, trois grandes patronnes, n'ont pas exaucé, cette année, le vœu formulé par celles et ceux qui, pourtant, les célébraient avec ferveur.

Ce sera pour l'année prochaine, Et d'ici là, les beaux jours reviendront et avec eux, les bonnes soirées : Mais, amateurs de danses, l'attente est longue, n'est-ce pas ? Nous le comprenons, mais nous n'y pouvons rien !

LOUIS BONNET.

Nouveau confrère

Notre confrère le « Républicain du Lot », qui avait cessé sa publication en 1914, va reparaître.

Son premier numéro sera publié samedi 3 décembre. Il sera hebdomadaire.

Nous adressons à notre nouveau confrère, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Syndicat National des Instituteurs et des Institutrices du Lot

Le Conseil d'administration du Syndicat départemental se réunira le jeudi 1^er^ décembre à 13 h. 30 au lieu ordinaire.

Le Bureau.

Administration pénitentiaire

M. Sabos, ancien surveillant-chef de la maison d'arrêt de Muret, est nommé en la même qualité à la maison d'arrêt de Cahors, en remplacement de M. Milhau, admis à la retraite.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent confrère, M. Boudet, rédacteur-correspondant du *Télégramme* à Cahors, vient d'être l'heureux papa d'une belle fillette qui a été prénommée Marie-Thérèse.

Tous nos compliments à notre confrère et nos meilleurs vœux de santé à la maman et au bébé.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture tiendra une Assemblée Générale le dimanche 4 décembre, à 14 h. 30, à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ordre du jour : Compte rendu de la dernière réunion ; Présentation de nouveaux membres; Décisions concernant l'administration de la Société ; Relation du Congrès des Présidents des Chambres d'Agriculture ; Résultats de la campagne d'expérimentations poursuivie par l'Office Agricole; Communications diverses.

Les membres de la Société sont invités à assister à la réunion. Les personnes qui auraient des communications à faire sont priées de présenter leurs observations à leurs collègues.

Appel aux Combattants

La Fédération départementale des Anciens combattants non pensionnés vient de se constituer avec le bureau provisoire suivant :

Président : Rollès, chapelier, rue Clemenceau, à Cahors.

Vice-Présidents : MM. Pédelmas, chef de service des titres de pensions, Trésorerie Générale du Lot ; Théron, employé des P. T. T., en retraite.

Secrétaire général : Bourthoumieux, secrétaire de l'Inspection académique.

Secrétaire : Imbert, employé au Comité départemental des Mutilés de la Préfecture du Lot.

Trésorier : Pujol, employé à la Société générale.

Trésorier adjoint : Henry, imprimeur, à Cahors.

Le bureau fait un pressant appel à tous les Camarades du Département en vue de former un groupement pour la défense de leurs revendications et pour les élections au Comité Départemental des Combattants.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire de la Fédération qui donnera tous les renseignements nécessaires en vue de constituer un Comité cantonal ou régional et enverra tous les imprimés nécessaires à cet effet.

Le bureau provisoire de la Fédération départementale met en garde les Camarades Anciens Combattants non pensionnés contre les tentatives d'embauchage faites par des associations à caractère politique nettement déterminé.

Notre devoir à tous, anciens combattants, purs, « non pensionnés », est de se grouper, nos camarades mutilés ou réformés faisant déjà partie d'associations régulièrement constituées.

Poure le bureau Provisoire :

Le Président : ROLLÈS. *Le Secrétaire :* IMBERT.

Adresser les demandes de renseignements à M. Imbert, Secrétaire, 73, Boulevard Gambetta (Cahors).

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

U. S. Fumeloise bat *Aviron Cadurcien par 8 points (2 essais, 1 but) à 3 points (1 essai).*

Ce fut une très belle partie, jouée rapidement, toute faite de jeu ouvert. Peu nombreux furent les sportifs qui y assistèrent ; les absents le regretteront.

Quoique handicapés par l'absence de Dols, Bourthoumieux, Garrigue, Labro et malgré l'élimination de l'un des joueurs, pour blessure dès le début de la partie, les avironnais firent jeu égal avec leur adversaire. Les avants dominés en touche et dans le jeu ouvert eurent un avantage marqué en mêlée, grâce auquel les 3/4 firent de beaux départs et seul leur manque de fini les empêcha de concrétiser leur supériorité. Un bel essai de bonne facture fut marqué par l'ailier Cadurcien qui lâcha le ballon dans les buts Fumelois sans toucher, cet essai ne fut pas accordé par l'arbitre ce qui est fort dommage car c'était le plus beau de la partie.

Demis et arrières firent jeu égal dans les deux camps. En résumé, beau match joué par deux équipes vites et légères d'égale force. Ce fut un excellent entraînement pour notre quinze avant le match capital de dimanche prochain à Montauban contre Cheminots Marengo Toulousains.

— Les supporters qui voudraient accompagner l'Aviron Dimanche à Montauban sont priés de se faire inscrire chez Ludo Rollès.

— Prix du voyage aller et retour : 20 fr.

— Ce soir, réunion de la commission de rugby, à 8 h. 30.

— Demain Mercredi, entraînement général à la salle Canrobert.

⁂

Frégate Cadurcienne

Tous les membres et joueurs de la Frégate Cadurcienne sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 30 novembre, à 8 h. 1/2, au siège social (Café du Midi),

Ordre du jour : Déplacement à Labastide ; Formation de l'équipe ; Questions diverses ; Présence indispensable.

⁂

A SAINT-CERE

Rugby. — Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, match de championnat d'Auvergne 2^e^ série entre Millau et St-Céré. Partie attrayante d'un bout à l'autre qui se termina par 6 points pour St-Céré et 6 points pour Millau. Nous parlerons de cette partie dans notre prochain numéro.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4^e^)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Arrondissement de Cahors

Montgesty

Décès. — Nous avons le regret d'annoncer le décès, à l'âge de 76 ans, de Mme Veuve Roux, du Mas-de-Laborie, née Bélanie Delteil de Cascavel.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Luzech

Comice agricole. — Le 26 novembre, réunion du Comice et de la Confédération générale des Vignerons du Sud-Ouest.

Le matin, grand concours de vins, d'oies, de canards et tous produits agricoles, exposition de machines pour suppléer au manque de main-d'œuvre. Tout cela a eu un grand succès et vivement intéressé le nombreux public.

L'après-midi, la Confédération générale des Vignerons a tenu sa réunion. Son président a recommandé l'union des vignerons pour la défense de leurs intérêts. Puis M. Gay, directeur des Services agricole, a vive-

ment intéressé l'auditoire par une Conférence sur la taille.

Voilà une belle journée pour l'agriculture.

Albas

Nécrologie. — Dans la soirée de dimanche, la population Albassienne éprouva une bien douloureuse émotion.

M. Jules Soulayrès, conseiller municipal, âgé de 58 ans, rentrait à la tombée de la nuit, venant de la vigne où il était allé prendre une charretée de sarments. A peine le véhicule s'était-il arrêté à côté de sa maison qu'il n'eut que le temps de prononcer quelques paroles pour dire à sa femme qu'il était pris de vertige. Il s'affaissa tout d'une masse et tomba mort. Les amis et les voisins accourus aux cris de détresse essayèrent vainement de ranimer ce corps qui n'était plus qu'un cadavre. Le Docteur Pélissié appelé d'urgence de Luzech, arrivait en auto et ne put que constater le décès.

Les obsèques de notre bien sympathique compatriote ont eu lieu mardi matin. Une énorme affluence de parents et d'amis, le Conseil municipal, l'Amicale des Anciens combattants formaient un bien long cortège cruellement impressionné par un dénoûment aussi subit que rien ne permettait de prévoir.

Quoique très éprouvé par la perte d'un fils unique, tué à l'ennemi, Jules Soulayrès, qui avait lui-même fait la guerre, avait su refouler sa douleur dans l'intimité familiale.

D'une nature droite, d'une serviabilité parfaite, d'un caractère d'une rare sérénité, il était profondément estimé de nos concitoyens.

La mort de Jules Soulayrès est aussi une perte pour le Conseil municipal qui comptait avec ses avis aussi éclairés qu'impartiaux.

Il était, en même temps, un agriculteur intelligent, spécialisé dans le jardinage et l'arboriculture et on pouvait s'en rapporter à ses conseils pratiques.

Nous nous inclinons bien douloureusement sur la dépouille de l'excellent compatriote, ami de tous. A sa veuve, minée par le deuil cruel de son cher enfant et encore si durement éprouvée par le décès prématuré et brutal de son cher époux, à toute la famille, nous offrons nos plus attristées condoléances qui ne sont que l'écho de celles de l'unanimité de la population albassienne.

E. L.

St-Daunès

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine, le décès de notre ami M. Henri Larrive, négociant, survenu le 23 novembre.

M. Larrive était âgé de 72 ans.

Ses obsèques, auxquelles assistaient la plus grande partie de notre population, furent célébrées le vendredi 25.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à sa veuve, à ses deux enfants et à toute sa famille, nos sincères et émues condoléances. — J. P.

St-Matré

Syndicat intercommunal du plateau de St-Matré. — La Cie électrique de Luzech, représentée par M. le Directeur des services administratifs et par le Chef de l'exploitation, M. Bessat, avait provoqué une réunion des Maires des communes de Floressas, Saux, St-Matré, le Boulvé, Fargues et Carnac-Rouffiac dans le but de créer un syndicat intercommunal en vue de l'électrification du plateau.

Après les indications techniques fournies par les représentants de la dite Cie, on a posé la base du Syndicat. Le bureau provisoire a été formé ainsi qu'il suit :

Président : M. Guignes, maire du Boulvé.

Vice-Présidents : Brugalière, maire de Floressas, et Lala, maire de Saint-Matré,

Secrétaire : Ausset, maire de Fargues et secrétaire adjoint ; Cagnès, maire de Saux.

Trésorier : M. le Percepteur de Sauzet.

Le siège social sera au Boulvé.

Le bureau syndical accorde en principe la concession d'électrification dans les communes désignées, demande à la Cie d'établir, dans le plus bref délai, le devis approximatif du montant de la dépense ; de même que de faire appel au concours gratuit du génie rural pour l'établissement du dit devis d'électrification.

Un procès-verbal de cette séance a été fait immédiatement et tous les maires ont signé.

Nous espérons qu'il sortira de ces préliminaires ce que tout le monde désire sur notre plateau. Pour nous, c'est son électrification à bref délai. Il s'agit que le syndicat ne reste pas inactif pas plus que MM. les maires des communes syndiquées. C'est le moment d'agir ou jamais.

Puy-l'Evêque

Pupilles de la Nation. — Les membres de la section cantonale des pupilles de la nation se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Pébeyre, président.

Après lecture du procès-verbal qui est adopté, Mme Bousquet donne connaissance à l'assemblée de plusieurs demandes formulées par des familles.

Après examen de toutes ces demandes avec la plus grande bienveillance et le meilleur esprit de justice, le président lève la séance.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Bureau de Bienfaisance. — Dans les premiers jours du mois de décembre les quêtes à domicile seront faites comme tous les ans par Mme la Directrice du Bureau de Bienfaisance et un membre de la Comission administrative. Nous sommes persuadés d'avance que le meilleur accueil est réservé aux deux sympathiques quêteurs bien connus et que tous les habitants auront à cœur d'apporter leur aide généreuse à une œuvre qui a pour but de soulager les misères particulièrement nombreuses et intéressantes pendant la dure période de la saison d'hiver.

Voici l'appel que le Bureau de Bienfaisance adresse à nos concitoyens :

« Mesdames, Messieurs,
« Chers Concitoyens,

« L'année dernière, à pareille époque, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a fait appel, comme précédemment, à votre cœur et à votre généreux concours.

« Cet appel fut entendu par un grand nombre d'entre vous et les souscriptions recueillies s'élevèrent à la somme de 7.676 fr. 50, en augmentation de 600 francs sur l'année précédente.

« Au nom de toute la population souffrante de la ville, recevez d'avance l'expression de notre profonde reconnaissance,

« Permettez-nous maintenant de vous soumettre le compte rendu sommaire des secours distribués pendant la précédente année ;

« 6.139 kilos de pain, y compris les soupes chaudes aux indigents, aux enfants des écoles ou passants ;

« 598 kilos de viande ;

« 2.593 francs de lait ;

« 5 cercueils pour les indigents.

« Il en résulte que les secours distribués cette année et en dehors de toute préoccupation étrangère à la réalité des besoins, sont encore supérieurs à ceux de la précédente année.

« C'est donc avec une entière confiance, chers Concitoyens, qu'en vous adressant pour le passé nos plus vifs remerciements, nous sollicitons avec instance la continuation de votre concours pour l'avenir.

« Les quêtes auront lieu comme d'habitude ; un membre de la Commission Administrative, accompagné d'une Religieuse du Bureau de Bienfaisance, va incessamment parcourir les différents quartiers de la ville.

« La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance. »

Deuxième foire. — Notre deuxième foire du dernier samedi de chaque mois prend une importance de plus en plus grande et il y a lieu d'espérer qu'elle parviendra à égaler son aînée, la foire du 15, comme dans toute les régions et qui attire de nombreux visiteurs, venus de tous les points de la France.

La foire de samedi dernier a marqué un pas en avant dans cette voie.

Voici sa mercuriale :

Blé, 115 à 120 fr. ; avoine, 40 à 45 francs ; maïs, 75 à 80 fr. ; haricots, 100 à 105 fr. ; pommes de terre, 25 à 30 fr., le tout l'hectolitre ; œufs, 9 fr. 50 à 10 fr., la douzaine ; beurre, 15 à 16 fr. ; poules, 8 fr. ; poulets, 8 fr. 50 ; lapins, 4 fr. ; canards, 15 à 16 fr. ; oies, 15 à 16 fr., le tout le kilo ; pigeons, 6 à 7 fr., la paire ; noix, 150 francs, l'hectolitre.

Bœuf 440 fr. ; veau 575 à 600 fr. ; mouton, 350 à 400 fr. ; porc, 720 à 730 fr., le tout les 100 kilos.

Bœufs de travail, de 6.000 à 7.000 francs ; porcs à engraisser, de 350 à 400 fr., pièce.

Bagnac

Accident de voiture. — Jeudi soir, à la tombée de la nuit, M. Aurières, fermier aux Gaches, chez M. Caussade, revenait de la foire de Maurs avec sa voiture sur laquelle se trouvaient quatre personnes.

A l'entrée de Bagnac, un encombrement de voitures et de camions automobiles se produisit. Le conducteur, aveuglé probablement par les phares d'un camion qui allait en sens inverse, ne put passer et accrocha un autre camion. Sous le choc, la voiture versa. Les quatre personnes furent projetées sur le côté de la route ; le cheval, ayant rompu les traits, se sauva sur la route. La voiture est en mauvais état ; les personnes ont reçu des contusions qui, heureusement sont, en l'espèce, sans gravité.

Cajarc

Foire. — Voici les cours :

Œufs, 10 à 10 fr. 50 la douzaine ; volaille vieille, 4 fr. 25 à 4 fr. 75 ; poulets de grain, 4 fr. 50 à 5 fr. ; canards, 4 à 4 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 25 à 2 fr. 75 ; canards gras, 6 fr. 75 à 7 fr. 50 ; oies, 7 fr., le tout le demi-kilo.

Lièvres, 5 fr. 75 à 6 fr. ; levrauts, 3 fr. 75 à 3 fr. 90, le demi-kilo ; grives, 2 fr. 25 à 2 fr. 75 ; tourds, 1 fr. 75 à 2 fr. ; bécasses 14 à 15 fr. ; lapins de garenne, 3 fr. à 3 fr. 25, le tout la pièce.

Avoine, 18 à 19 fr. ; maïs, 25 à 30 francs ; seigle, 35 à 40 fr. ; haricots, 19 à 22 fr. ; vesce noire, 25 à 30 fr. ; vesce blanche, 23 à 25 fr. ; noix, 110 à 120 fr. ; cerneaux, 11 à 14 fr., le tout les 50 kilos ; châtaignes, 60 à 70 fr., pommes de terre, 40 à 45 fr. ; le tout les 50 kilos.

Bœufs de Salers, 3.500 à 4.900 fr. ; vaches de Salers, 3.000 à 3.200 fr. ; bœufs de labour, 4.000 à 5.000 fr. ; vaches de labour, 3.000 à 3.200 fr. ; chèvres, 130 à 150 fr., la pièce ; porcelets, 230 à 280 fr. la pièce.

Boucherie : Bœuf, 4 fr. 25 à 4 fr. 50 ; vache, 3 fr. 25 à 4 fr. ; veau, 4 à 4 fr. 25 ; mouton, 3 fr. 75 à 4 fr. 50, le tout le kilo, poids vif ; cochons destinés à la charcuterie, 3 fr. 50 à 3 fr. 75.

St-Céré

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

L'igue de « Lico-Lébro ». — Le mouvement touristique se développant de plus en plus dans notre beau et pittoresque Quercy, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant le compte rendu de M. Martel, professeur au Museum, sur l'igue de « Lico-Lèbro », près Labastide-Murat :

« Après trois heures de repos bien gagné (je venais de passer la nuit sous terre et la précédente en chemin de fer), nous repartons fort gais et en ameutant tout le pays pour le gouffre de Lico-Lèbro (qui happe les lièvres au passage), à 3 kilomètres et demi au nord-est. Par 370 mètres d'altitude, c'est un beau trou de 5 mètres de diamètre dans un joli bois ombragé. Le premier à pic a 30 mètres ; puis, vient un talus de 5 mètres, un second à pic de 5 mètres et, enfin, un second talus de 20 mètres, total 60 mètres en tout. La descente est facile. L'arrivée au fond de « Lico-Lèbro » nous émerveille : une galerie superbe de 20 mètres de haut sur 10 de large, architecturale et grandiose comme celle de la fontaine de Padirac et occupée par le lit à sec d'un ruisseau qui, quand il coule, va se perdre dans un déversoir obtrué par le talus de pierre.

« Elle a 60 mètres de long cette belle avenue. Au bout, une étonnante stalagmite de 4 à 5 mètres de hauteur est formée par la superposition de cylindres de carbonate de chaux dans différents axes verticaux ; le dernier est pointu et dévié latéralement comme une baïonnette au bout d'un fusil, d'où le nom que nous lui avons donné. Nulle part encore nous n'avons rencontré forme semblable ; nous l'avons respectée, mais si jamais des curieux profanes descendent à Lico-Lèbro leur premier soin sera sans nul doute de briser et d'emporter la baïonnette. Derrière, la section de la galerie naturelle s'élargit, mais en fait le passage est des plus étroit entre deux admirables cascades de stalagmites et de stalactites blanches et brillantes comme du quartz, hautes et larges de 20 mètres, qui se sont formées sur chacune des parois.

« C'est le pays de Padirac aussi beau que le passage du Crocodile, s'il se reflétait dans un lac, mais la rivière est à sec et même six gours que nous rencontrons ensuite en continuant de la remonter n'ont pas une goutte d'eau.

« Puis il faut gravir une sorte de barrage haut de 7 mètres où il n'y a plus que 5 mètres de distance jusqu'à la voûte qui s'abaisse un moment. Au delà, nous trouvons de l'eau stagnante dans un bas fond du lit. Au passage de la cloche, il faut monter sur des corniches de la rive droite à cause de la forme rétrécie du lit et se glisser en rampant sous une énorme masse de stalagmite en forme de bourdon qui occupe presque toute la partie supérieure de la galerie. Nous connaissons peu de groupes de concrétions aussi singuliers. Enfin après avoir passé les pieds dans une autre flaque d'eau, sous une dalle éboulée formant pont, on débouche dans une salle de 50 mètres de longueur sur 20 à 30 mètres d'élévation avec un troisième bassin, neuf gours à sec superposés et un bouchon de stalagmite qui a obstrué l'ancienne voie d'arrivée du flot.

« Il serait intéressant de percer cet obstacle. Longueur totale de l'igou de Lico-Lèbro, 220 mètres seulement, mais certes une des plus curieuses et jolies cavités du causse de Labastide-Murat et Gramat tout entier. Mériterait d'être aménagée. »

Nous sommes de l'avis du savant explorateur, l'igue de Lico-Lèbro mérite d'être aménagée et de compter parmi les curiosités naturelles de notre beau et pittoresque Quercy. — F. C.

Martel

Marché aux truffes. — Malgré que la truffe ait déjà fait son apparition depuis la foire du 3 novembre, ce n'est que samedi 26 que s'est tenu le premier marché important. En effet, apport, que l'on peut évaluer de 30 à 40 quintaux, fait augurer, pour cette année, une récolte très importante. Dans l'ensemble, la qualité est bonne, la marchandise est assez mûre Les prix qui, jusqu'à présent, n'avaient guère dépassé 20 francs le kilo, ont atteint aujourd'hui 30 fr. pour les jolis lots. Tout a été enlevé à des prix variant entre 25 et 30 fr., suivant grosseur, tenue et qualité.

Le prochain marché aura lieu mercredi 30 novembre, mais peut-être sera-t-il peu important, en raison de la grosse foire qui aura lieu le samedi 3 décembre. Il s'agit de la fameuse et vieille foire du 4 décembre. Cette date tombant un dimanche, cette année, la foire se tiendra la veille, 3 décembre.

Soulomès

Décès. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Imbert Auguste, restaurateur à Soulomès, décédé le 26 novembre après une longue maladie, à l'âge de 57 ans. — A sa veuve nous adressons nos sincères condoléances.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu-PARIS

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON :
14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Marché aux noix et châtaignes

Limogne (Lot), 28 novembre. — Noix, de 125 à 130 francs l'hectolitre.

Figeac (Lot), 28 novembre. — Noix ordinaires, de 24 à 28 fr. ; noix de table, de 32 à 35 fr. ; châtaignes, de 4 à 5 fr., le tout le double-décalitre.

Gourdon, 28 novembre. — Noix, de 160 à 170 francs le sac de 90 litres.

Brantôme (Dordogne), 28 novembre. — Noix, de 200 à 220 francs les 50 kilos.

Arles (Bouches-du-Rhône), 28 novembre. — Châtaignes, de 150 à 175 francs ; marrons, de 180 à 200 fr. ; noix, de 400 à 500 fr., les 100 kilos.

Dernière heure

La catastrophe de Mostaganem

C'est dans la nuit de vendredi à samedi que l'Aïn Sefra, crevant le tunnel sous lequel il passait, jaillit sur la place Gambetta. L'alarme fut terrible, la fuite impossible. Des maisons de plusieurs étages s'enfoncèrent. Le palais de justice est détruit. Une soixantaine de maisons ont disparu. L'œuvre de dévastation s'est accomplie en trois quarts d'heure. Il y eut des scènes affreuses.

Dans le quartier Européen, on a constaté officiellement soixante morts. Impossible de savoir combien d'indigènes ont disparu emportés par les eaux.

A LA CHAMBRE

Dans sa séance d'hier, la Chambre a procédé à la discussion générale du Budget de l'Agriculture.

M. Renaud Jean a apporté les critiques faciles habituelles au parti communiste.

M. Barthe a parlé de la nécessité de réprimer les fraudes et de l'urgence à pratiquer une politique d'adduction d'eau pour combattre la sécheresse.

M. Chastanet soutient qu'il faut s'orienter vers le monopole des engrais.

M. Lesaché parle de l'insuffisance des assurances agricoles et M. de Monicault préconise le développement du crédit.

Puis M. Bouat développe un programme complet pour rendre prospère l'industrie agricole qui est la première industrie de France.

DÉPÊCHES

Paris, 29 novembre, 11 heures 5.

A LA CHAMBRE

Dans la matinée, la Chambre reprend la discussion du budget de l'Agriculture.

M. Vermare rappelle les désiderata des Chambres d'Agriculture concernant le régime douanier pour les vins, les blés, les farines et les engrais.

M. Inizan signale l'urgence de la revision de la loi sur les baux à ferme.

M. Queuille, ministre, se déclare d'accord avec M. Inizan sur le principe de cette proposition.

M. Lamazon-Betbeder parle en faveur de la protection douanière de l'agriculture.

M. Silbermann demande l'organisation d'un enseignement professionnel approfondi.

La séance est levée.

Les Anglais viendront en France commémorer la grande date de la guerre

Londres. — Pour commémorer le dixième anniversaire de la grande offensive qui déclencha la retraite allemande, la Légion britannique fera en août prochain un grand pèlerinage en France et en Belgique sur tout l'ancien front britannique.

Dix mille anciens combattants anglais prendront part à ce pèlerinage, conduits par le Maréchal Haig.

Le 5 août les pèlerins débarqueront dans les ports belges et français. Le 8 août, à Ypres, dix mille pèlerins commémoreront l'anniversaire de l'offensive victorieuse.

Troubles antisémites à Prague

Prague. — Des troubles antisémites ont été causés à l'Université par des étudiants nationalistes allemands qui attaquèrent des étudiants juifs et même le Recteur, qui dut faire appel à la police.

Un grand nombre d'étudiants furent blessés.

Un véritable progrès

est celui qui consiste à faire soi-même pour 4 fr. 50 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quintonine. La Quintonine est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 4 fr. 50.

Pharmacie Orliac à Cahors.

AVIS

M. SOR André prévient son estimée clientèle qu'à la date du *15 Décembre prochain*, il transférera son **Atelier de Peinture**, situé actuellement rue du Portail-Alban, au N° 12 *bis*, Route de Toulouse, Faubourg Saint-Georges.

Tous les jours après-midi, Soldes de Papiers Peints.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu		Cours du 19 Nov.	Cours du 26 Nov.
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	58 50	57 60
3 ..	3 0/0 amortissable	70 »	70 60
3 50	3 1/2 0/0	85 55	85 25
5 ..	5 0/0	75 10	75 45
4 ..	4 0/0 1917	61 60	60 »
4 ..	4 0/0 1918	60 80	60 85
5 ..	5 0/0 1920 amort	92 25	91 80
6 ..	6 0/0 1920	91 20	91 95
	4 0/0 1925	98 90	99 50
6 ..	6 0/0 1927 amort	97 70	98 05
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1923	531 »	533 »
30 ..	B. du Tr. 60/0 sept. 1923	537 »	522 »
25 ..	B. du Tr. 5 0/0 1924	605 »	608 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1926	547 »	547 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1927	539 »	540 »
.. ..	Caisse autonome	564 »	565 »
	Crédit National		
25 ..	5 0/0 1919	468 »	469 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	474 »	475 »
30 ..	— 6 0/0 1921	500 »	504 »
30 ..	Bons décen. 6 0/0 1922	506 »	511 »
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	517 »	519 »
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	490 »	492 »
30 ..	— — juin 1923	490 »	490 »
30 ..	— — janv. 1924	488 »	490 »
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	480 50	475 »
15 ..	— 1880	482 »	478 »
12 ..	— 1891	227 »	226 »
13 ..	— 1892	268 »	268 »
13 ..	— 1899	254 »	248 »
15 ..	— 1906	255 »	260 »
7 50	— 1912	140 50	142 »
27 50	— 1920 lib.	386 »	384 »
32 50	— 1921 lib.	425 »	429 »
30 ..	— 1922 lib.	390 »	389 »
	— 1923	382 »	383 »
15 ..	Foncières 1879 3 0/0.	490 »	489 50
15 ..	— 1883 3 0/0.	240 »	241 »
13 ..	— 1885 2,60 0/0.	238 »	239 »
14 ..	— 1895 2,80 0/0.	269 »	270 »
15 ..	— 1903 3 0/0.	265 »	269 »
7 50	— 1909 3 0/0.	144 »	142 »
17 50	— 1913 3 1/2 0/0.	269 »	269 »
20 ..	— 1913 4 0/0.	400 »	398 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	226 »	230 »
	Ville de Paris		
20 ..	1865 4 0/0	855 »	920 »
15 ..	1871 3 0/0	349 50	352 »
20 ..	1875 4 0/0	408 »	408 »
20 ..	1876	403 »	407 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	199 »	197 »
10 ..	1894-1896	196 »	200 »
10 ..	1898 2 0/0	240 »	233 »
10 ..	1899 2 0/0	228 »	229 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	232 »	232 »
11 ..	1905 2 3/4 0/0	370 50	372 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	200 50	200 »
12 ..	1910 3 0/0	205 »	203 »
9 ..	1912 3 0/0	208 »	209 »
25 ..	1919 lib.	350 »	355 »
28 75	1921 lib.	499 »	490 »
30 ..	Décennal 1922	500 »	500 »
30 ..	— 1923	474 »	479 »
30 ..	— 1924	470 »	466 »
32 50	— 1924 6 1/2	452 »	478 »

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 16

ZYTE

PAR

Hector MALOT

PREMIERE PARTIE

VI

— C'est bien cela, dit-il, et le pressentiment que j'ai eu en regardant ces trois hommes, qu'ils apportaient le malheur avec eux ne me trompait pas. Te voilà perdue pour moi. Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain, car ce n'est pas seulement la comédienne qui veut un autre public, c'est la femme qui veut un autre entourage, qui cherche une autre vie, qui rêve une autre famille. Dans les dispositions d'esprit et de cœur où tu es, on n'aura qu'un mot à dire pour que tu l'écoutes: Paris, et tu partiras, tu nous abandonneras. Je te jure que ce n'est pas à moi seul que je pense en ce moment, c'est aussi à toi, c'est surtout à toi. Que feras-tu, que deviendras-tu à Paris ? Tu te plains de la misère ici, il y en a d'autres plus dures que la misère d'argent dans la vie que tu rêves quand on a de la fierté dans le cœur. Tu ne les vois pas en ce moment, mais quand tu les trouveras autour de toi il sera trop tard. Ne pars pas.

— Et qui parle de partir ?

— Moi qui sens que tu nous échappes et qui me désespère. Que veux-tu que je devienne quand tu ne seras plus là ? Tu sais bien que si je me suis engagé dans la troupe de ton père, c'est pour toi, pour te voir, pour vivre de ta vie. Tu trouveras des hommes plus brillants que moi, qui t'aimeront, cela n'est pas difficile, mais tu n'en trouveras jamais un seul qui t'aimera comme je t'aime, et qui mette tout en toi comme je l'y ais mis : espérance, présent, avenir, ambition, bonheur. Ce que tu appelles misère, moi je l'appelle paradis. Et pourtant tu ne me gâtes point. Mais je t'aime tant, que pourvu que je te voie, que je t'entende, que tu me regardes, je suis heureux, l'homme le plus heureux de la terre. Et encore n'ai-je pas besoin de tant que cela : combien de fois, la nuit, ai-je quitté notre roulotte pour venir me coller l'oreille contre la tienne, t'écouter dormir, entendre ou ne pas entendre ta respiration, mais enfin être près de toi, contre toi, tout seul à la clarté des étoiles qui me regardent.

A ce moment le père Lachapelle s'approchant d'eux les interrompit :

— Zyte, c'est à nous. Attention à ton effet : « Allons, maman, du courage, adieu. » Viens vite, ou nous manquerons notre entrée.

Cependant elle eut le temps de prendre la main de Joseph et de la lui serrer, puis elle entra en scène en suivant Lachapelle.

Malgré l'épée, les décorations, les bijoux de Duchatellier, malgré l'élégance mondaine de Théodore, ce tableau avait été assez froid, mais dès que Zyte parut, les applaudissements reprirent, entrecoupés par la sonnerie des mouchoirs, et il se termina par un nouveau rappel.

Quand le rideau fut baissé, l'enthousiasme des premiers sujets reprit de plus belle.

— Quel effet nous avons produit, dit Duchatellier, résumant d'un mot la situation.

Pendant l'entr'acte Marietta vendait ses pastilles dans la salle ; quand elle revint au moment où le rideau allait se relever, elle dansait en faisant sonner la poche de son tablier, pleine de pièces de monnaie.

— Tu as fait une bonne recette ? lui demanda Joseph qui se trouva devant elle.

— Je crois bien, M. Chamontain m'a donné vingt francs.

IX

Duchatellier avait conservé un emploi qui pendant longtemps a été en honneur dans l'ancien théâtre, — celui d'orateur de la troupe ; et c'était lui naturellement qui le remplissait ; jamais une représentation ne se terminait sans que pendant l'entr'acte entre la grande pièce qui venait de finir et la petite qui allait commencer il ne vînt haranguer son public : « Mesdames, Messieurs ». C'était son triomphe, surtout si sa tenue « analogue au sujet », lui permettait de déployer toute la grâce et toute la noblesse de ses manières. Dans *Il y a seize ans*, sa tenue, — habit de conseiller d'Etat avec l'épée, — était justement à souhait pour échauffer son éloquence, et jamais il ne trouvait de plus belles choses que lorsqu'en parlant il pouvait appuyer la main sur la poignée de cette épée. De plus, il avait, ce soir-là, un public de choix. Tout se trouvait donc réuni pour l'inspirer.

« Mesdames, Messieurs, c'est un devoir doux pour mon cœur de vous remercier de l'empressement que vous avez mis à saluer notre arrivée dans vos murs. »

Puis après s'être acquitté de ce qu'il devait au public, il entama ce qu'il devait aux acteurs.

« A l'amateur de la ville d'abord, qui dans le rôle du caporal avait déployé un comique si fin. »

— Bravo le marchand de moutarde.

— Y ferait mieux de brûler son café.

Ces interruptions n'avaient pas coupé le fil du discours de Duchatellier. Après le *Dîner de Madelon* il en était venu à *Il y a seize ans*, et au triomphe remporté par Mlle Zyte, sa fille et son élève.

Sa fille ! son élève ! Que dire de plus.

— Telle est la situation que je ne puis faire l'éloge de la fille sans faire en même temps celui du père, celui de l'élève sans parler du professeur ; je ne dirai donc rien d'elle ni de lui, vous les avez applaudis tous les deux.

— Quel vieux Cosaque ! interrompit le duc ; comme il tire la couverture à lui.

Cependant Duchatellier voulut bien faire une part aux autres sujets de sa troupe, mais plus succinctement et il arriva à l'annonce du spectacle du lendemain qui se composerait de *M. Jovial ou l'huissier chansonnier*, comédie-vaudeville joué par M. Théodore, et de la *Grâce de Dieu*, le drame populaire admiré de tout Paris dans lequel Mlle Zyte « ma fille et mon élève » était incomparable.

— Si nous venions demain voir la *Grâce de Dieu*, dit Gaston.

— Quelle idée répondit le duc.

— Alors c'est de la passion ? demanda Bachollet en riant.

— Qu'est-ce qu'on va donner, maintenant ? demanda Gaston à la pharmacienne.

— Théodore va chanter la *Légende du grand Etang*. Il est très bon.

Pendant qu'ils gagnaient la sortie la toile se leva, et au moment où ils ouvraient la porte, Théodore commençait :

Petits enfants, n'approchez pas
Du grand étang qu'on voit là-bas

La boutique du marchand de vin restée ouverte pour abreuver les spectateurs que les larmes auraient desséchés, éclairait faiblement de quelques traînées rouges la rue sombre sous le ciel plein de nuages noirs. Cette lueur leur permit de se reconnaître et de gagner l'auberge où leur voiture les attendait.

— C'est sérieusement que vous parlez de revenir demain ? demanda Bachollet.

— Demain, je serai à la Chambre, dit le duc, il y a une séance importante.

— Voilà ce que je ne peux pas comprendre, dit Bachollet en riant, c'est que pour vous il y ait une séance importante. Je n'ai pas été souvent à la Chambre, qui est un endroit peu récréatif, mais chaque fois vous m'avez rempli d'admiration par votre manière de vous tenir au milieu de ces agités. Ils sont tous si affairés, si importants, vos honorables collègues, et vous leur ressemblez si peu, renversé à votre place, les yeux au plafond, les mains dans vos poches, l'air impassible, ennuyé, méprisant, n'écoutant personne, ne regardant rien, détaché de tout, désintéressé des hommes comme des choses, indifférent, glacial, hautain que je vous trouve très chic, ma parole d'honneur, très chic. Il n'y a pas de discours qui en dise aussi long que votre simple attitude.

— Et vous, Bachollet, vous ne m'abandonnerez pas, j'espère ? dit Gaston ?

— Oh ! moi, cela dépend ; s'il gèle, je pars ; mais s'il dégèle, je reste tant que notre piste ne sera pas plus avancée.

(A suivre)

Étude de Me René BILLIÈRES, avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta

VENTE sur SURENCHÈRE du SIXIÈME

à suite de Vente sur licitation, les étrangers admis

d'immeubles en nature de maison, jardin, terre labourable plantées en vignes

dépendant des successions NERMORD-CAVANIE, décédés à Grézels

et situés sur les communes de Grézels et Lagardelle

L'adjudication aura lieu le JEUDI QUINZE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, A DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de 1re instance du Lot, séant à Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Que par jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance du Lot, section de Cahors, le trente juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré et signifié.

Entre : Madame NERMORD Noélie, épouse de Monsieur MIQUEL François, chef cantonnier, et ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cazals, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau,

D'une part,

Et : 1° Madame NERMORD Athalie, épouse CROUZILLE Jean, propriétaire, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), défendeurs co-licitants, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître BILLIÈRES, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta,

D'autre part,

2° Madame NERMORD Fernande, épouse de Monsieur CANTAGREL Georges, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Fleurance (Gers), défendeurs co-licitants, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, 5, rue Georges-Clemenceau,

Encore d'autre part,

3° Madame FABRE Mélanie, domiciliée à Cahors, rue Saint-James, numéro 20, prise en qualité de tutrice dative de sa petite-fille mineure Renée NERMORD, demeurant avec elle, la dite dame Mélanie FABRE nommée à ses fonctions suivant délibération du Conseil de famille de la dite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque, le treize décembre mil neuf cent vingt-six défenderesse co-licitante, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître HUARD, avec élection de domicile en son étude boulevard Gambetta.

Encore d'autre part,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur GUILHOU Mamers, propriétaire, demeurant à Lagardelle, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Renée NERMORD, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille le treize décembre mil neuf cent vingt-six, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque, enregistrée,

Enfin d'autre part,

le tribunal a ordonné la vente sur licitation des immeubles dépendant de la succession des époux NERMORD-CAVANIÉ, père, mère, grand-père et grand'mère, des parties en cause, et décédés savoir : Monsieur NERMORD Louis à Grézels (Lot), le dix-neuf octobre mil neuf cent dix-huit et la dame Jeanne CAVANIÉ son épouse, restée sa veuve, décédée aussi à Grézels (Lot) le premier décembre mil neuf cent vingt-six.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la licitation, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, et déposé au greffe du tribunal de première instance de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

En vertu du dit jugement ordonnant le partage des successions ci-dessus mentionnées et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il a été procédé le JEUDI DIX-SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du tribunal civil du Lot, à Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, de divers immeubles situés sur les communes de Grézels et Lagardelle, ci-après décrits et désignés et dépendant des successions dont s'agit.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

IMMEUBLES
Situés sur la commune de Grézels

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra une maison avec grange, étable, cour et jardin, situés dans la commune de Grézels, canton de Puy-l'Evêque, et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune de Grézels à la section A, numéro quatre cent trente et un, quatre cent trente-un P., pour la maison, la grange et le pâtus et quatre cent trente-deux P, section A, pour le jardin, le tout d'une contenance approximative de deux ares soixante-dix centiares. La maison construite en pierres, couverte d'un toit en tuiles, comprend deux pièces sur cave avec un grenier au-dessus; pour accéder au rez-de-chaussée qui est surélevé un escalier de cinq marches y conduit, donnant accès à la porte de la cuisine. Cette maison et ses dépendances se trouvent à proximité de la rivière du Lot. Cet immeuble dispose en outre d'une installation pour l'éclairage électrique. Le jardin est complanté d'arbres fruitiers divers, ensemencé de légumes, Attenant à la maison, il existe une petite grange avec grenier à foin au-dessus et attenant à la grange une étable. Devant ces bâtisses se trouve une petite cour clôturée de mur et derrière le jardin dont il est parlé ci-dessus. Le tout confronte à chemin public, aboutissant au Lot, à l'immeuble Jarrige, à petit ruisseau et à immeuble Germany.

DEUXIEME LOT

.....

IMMEUBLES
Situés sur la commune de Lagardelle

TROISIEME LOT

.....

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra une terre labourable sise au lieu dit « Les plaines et la Reille », figurant à la matrice cadastrale de la commune de Lagardelle à la section A, numéro deux cent soixante-dix-huit, d'une contenance de vingt-six ares, classe deux et d'un revenu imposable de vingt francs quatre-vingts centimes, confrontant au Nord à chemin de grande communication, numéro huit, de Lagardelle à Grézels, au Sud à Henras Eloi et à Ortal Guillaume, à l'Est à Veuve Costes et à l'ouest à Lacoste Alfred. Cette terre est aujourd'hui plantée en vignes.

Ledit premier lot a été adjugé après baisse de la mise à prix et moyennant le prix de trois mille cinq cent dix francs à Maître DESPRATS, avoué, qui a déclaré command en faveur de Monsieur MICHELET Louis, marchand de biens, demeurant à Cahors ;

Ledit quatrième lot a été adjugé après baisse de la mise à prix et moyennant le prix de mille dix francs, à Maître MÉRIC, avoué, qui a déclaré command en faveur de Monsieur ORTAL Laurent, propriétaire à Lagardelle.

Mais par acte au greffe du tribunal de première instance du Lot, séant à Cahors, en date du vingt-quatre novembre mil neuf cent vingt-sept, Madame Nathalie NERMORD, épouse assistée et autorisée de Monsieur Jean CROUZILLE, propriétaire, avec lequel elle demeure à Villeneuve-sur-Lot, route de Paris, assistés de Maître René BILLIÈRES, leur avoué constitué près ledit tribunal, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix du premier lot précité et le porter à la somme de quatre mille cent francs, et le prix du quatrième lot précité et le porter à la somme de onze cent quatre-vingts francs, ou quoi que soit aux prix principaux augmentés d'un sixième et a requis de nouveau la mise aux enchères desdits lots sur lesdites mises à prix.

Cette surenchère dûment enregistrée et expédiée a été dénoncée aux avoués de la partie poursuivante, des parties colicitantes et des adjudicataires surenchéris par acte du palais du vingt-six novembre mil neuf cent vingt-sept.

En conséquence, à la requête de Madame Nathalie NERMORD, épouse de Monsieur Jean CROUZILLE, propriétaire, avec lequel elle demeure à Villeneuve-sur-Lot, et qui l'assiste et l'autorise, ayant Maître René BILLIÈRES pour leur avoué constitué avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta, numéro 63, à Cahors, en présence ou eux dûment appelés des parties colicitantes et des adjudicataires surenchéris,

il sera procédé le JEUDI QUINZE DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance du Lot, au Palais de Justice à Cahors, à la revente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus décrits et désignés.

MISES A PRIX

Le premier lot surenchéri sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de quatre mille cent fr., ci ..... 4.100 fr.

Le quatrième lot surenchéri sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de onze cent quatre-vingts fr., ci ..... 1.180 fr

NOTA. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et de leurs avoués.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication ainsi que le droit proportionnel y afférent seront payables par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication ;

Les frais de la première adjudication, ceux de la présente surenchère, ceux de défense à surenchère, ainsi que le droit proportionnel y afférent, seront payables en sus des prix d'adjudication, le tout entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant la surenchère.

Fait et dressé le présent placard par l'avoué du surenchérisseur, soussigné.

Cahors, le 28 novembre 1927.

R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le décembre 1927, folio , case . Reçu : onze francs vingt centimes.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant la surenchère, ou à Maître MÉRIC, avoué ayant poursuivi la première vente, ou à Maître HUARD, autre avoué colicitant, — lesquels comme les autres avoués occupant près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

Inquiétante perspective

M. André Pierrée avait bien sujet d'être inquiet. Très jeune encore, puisqu'il n'a que vingt-cinq ans, exerçant une profession qui exige une grande dépense de force musculaire, M. Pierrée s'était vu maigrir de 10 kilogrammes en six mois ! C'était le délabrement de son estomac qui avait provoqué cet amaigrissement anormal. Plus aucun appétit, des digestions pénibles, fréquemment des crampes de l'estomac et de violents maux de tête. C'était bien là les indices d'un estomac déréglé. Que faire ?

M. ANDRÉ PIERRÉE
(Phot. Cavaroc)

M. Pierrée qui, peu de temps auparavant, avait vu sa femme, bien malade parfaitement rétablie après une cure de Pilules Pink, fit à son tour usage de ce remède et, lui aussi, s'en trouva on ne peut mieux.

Les Pilules Pink exercent, en effet, une action tout à fait remarquable sur l'estomac, d'abord, parce qu'elles reconstituent la richesse du sang, première condition du bon fonctionnement des organes, et puis parce qu'elles agissent très efficacement sur l'estomac même dont elles apaisent les crampes et stimulent les fonctions.

« Depuis que j'ai pris des Pilules Pink — écrit M. André Pierrée, 6, Cours Charlemagne à Lyon (Rhône) — mon appétit est revenu et j'ai presque repris mon poids normal. »

Les Pilule Pink, régénérateur du sang, tonique des nerfs, sont un remède toujours efficace contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisements nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 5 fr. 25 la boîte, 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

ETUDE
DE
Me J.-B.-E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

Jeudi premier décembre 1927, à 14 heures, allées Fénelon à CAHORS, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de **deux chevaux** provenant de la gendarmerie.

CONTOU.

MACHINES A TRICOTER tte largeur et jauges. Prix de Fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de Me Jean MERIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau, successeur de Mes CHATONET et LACOSSE

VENTE sur SURENCHÈRE du SIXIÈME

à suite de licitation, les étrangers admis, d'immeubles en nature de terres et vigne situés sur les communes de Lagardelle et Pescadoires

dépendant de la succession des époux NERMORD-CAVANIÉ décédés à Grézels

L'adjudication aura lieu le JEUDI QUINZE DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT A DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de justice à Cahors.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance du Lot, section de Cahors, le trente juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré et signifié.

Entre : Madame NERMORD Noélie, épouse de Monsieur MIQUEL François, chef cantonnier, et ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cazals, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau,

D'une part,

Et : 1° Madame NERMORD Athalie, épouse CROUZILLE Jean, propriétaire, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), défendeurs co-licitants, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître BILLIÈRES, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta,

D'autre part,

2° Madame NERMORD Fernande, épouse de Monsieur CANTAGREL Georges, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Fleurance (Gers), défendeurs co-licitants, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, 5, rue Georges-Clemenceau,

Encore d'autre part,

3° Madame FABRE Mélanie, domiciliée à Cahors, rue Saint-James, numéro 20, prise en qualité de tutrice dative de sa petite-fille mineure Renée NERMORD, demeurant avec elle, la dite dame Mélanie FABRE nommée à ses fonctions suivant délibération du Conseil de famille de la dite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque, le treize décembre mil neuf cent vingt-six, défenderesse co-licitante, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, Maître HUARD, avec élection de domicile en son étude boulevard Gambetta,

Encore d'autre part,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur GUILHOU Mamers, propriétaire, demeurant à Lagardelle, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Renée NERMORD, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille le treize décembre mil neuf cent vingt-six, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque, enregistrée,

Enfin d'autre part,

Le tribunal a ordonné la vente sur licitation des immeubles dépendant de la succession des époux NERMORD-CAVANIÉ, père, mère, grand-père et grand'mère des parties en cause, et décédés savoir : Monsieur NERMORD LOUIS à Grézels (Lot), le dix-neuf octobre mil neuf cent dix-huit et la dame Jeanne CAVANIÉ son épouse, restée sa veuve, décédée aussi à Grézels (Lot) le premier décembre mil neuf cent vingt-six,

En vertu du dit jugement ordonnant le partage des successions ci-dessus mentionnées et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il a été procédé le JEUDI DIX-SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du tribunal civil du Lot, à Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis, par le jugement précité,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, de divers immeubles situés sur les communes de Grézels, Lagardelle et Pescadoires, ci-après décrits et désignés et dépendant des successions dont s'agit.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, et déposé au greffe du tribunal de première instance de Cahors le onze octobre mil neuf cent vingt-sept, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

IMMEUBLES
Situés sur la commune de Lagardelle

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra une terre labourable sise au lieu dit « Sous le Champ de Grézels », figurant à la matrice cadastrale de la commune de Lagardelle, canton de Puy-l'Evêque, section A, numéro douze cent dix-neuf, pour une contenance de trente ares soixante centiares, classe un et deux et d'un revenu de trente et un francs quatre-vingt-deux centimes, confrontant au Nord à Bayle Théophile et Garrigou Barthélémy, au Sud à chemin de grande communication, numéro huit, de Lagardelle à Grézels, à l'Est à la veuve Jouffreau et à l'Ouest à Caillau Jean. Cette terre en bon rapport est aujourd'hui plantée en vignes.

IMMEUBLES
Situés sur la commune de Pescadoires

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra un immeuble en nature de vigne situé sur la commune de Pescadoires, lieu dit « Lestrade », figurant à la matrice cadastrale de la dite commune à la section A, numéro deux cent soixante et d'une contenance de vingt et un ares quinze centiares, classe un et pour un revenu de seize francs douze, confrontant au Nord à Joffre Elie, à l'Est à Dulac Marc, au Sud à Veuve Lagard et à l'Ouest à chemin public. Cette terre figure par erreur au nom de Nouvel et Campagnac, propriétaires à Pescadoires.

SEPTIEME LOT

Le septième lot comprendra une terre en excellent état de culture située sur la commune de Pescadoires, au lieu dit « Campastré » et figurant à la matrice cadastrale de la dite commune à la section A, sous les numéros huit cent trente-deux, huit cent trente-quatre, huit cent trente-cinq, pour une contenance approximative de quarante-neuf ares, numéros deux et trois et pour un revenu imposable de vingt-cinq francs. Cette terre confronte au Nord à Veuve Delfour, à l'Est à chemin de Pescadoires, au Sud à Ouillières et à l'Ouest à maison de l'écluse.

Et le dit jour jeudi dix-sept novembre mil neuf cent vingt-sept, les lots ci-dessus décrits et désignés ont été mis en vente sur baisse de mise à prix et adjugés suivant procès-verbaux d'adjudication dressés par M. le Président d'audience à ces fins commis, moyennant, le troisième lot, la somme de mille dix francs à Maître MÉRIC, avoué, près le tribunal civil du Lot, qui a déclaré command pour et au nom de Monsieur GUILLOU Lucien, propriétaire à Lagardelle, le sixième lot, à la somme de six cent soixante francs, à Maître MÉRIC, avoué, qui a déclaré command en faveur de Monsieur Romain REUILHES, propriétaire à Pescadoires, et le septième lot, à Maître SÉGUY, avoué, qui a déclaré command en faveur de Monsieur RIGAL, propriétaire à Pescadoires.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois novembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, Monsieur MIQUEL François, chef camonnier, demeurant à Cazals, assisté de Maître Jean MÉRIC, avoué près le tribunal civil de Cahors, qu'il a constitué à cet effet, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, les prix des troisième, sixième et septième lot, et les porter à la somme de : pour le troisième lot : mille cent quatre-vingts francs ; pour le sixième lot : à la somme de sept cent soixante-dix francs, et pour le septième lot à la somme de mille sept cent soixante-dix francs, ou quoi que soit, au prix principal augmenté d'un sixième.

En conséquence de ce qui précède et aux requête, poursuites et diligence de Monsieur MIQUEL François, chef cantonnier à Cazals, ayant Maître Jean MÉRIC, pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés des poursuivants à la licitation, des co-licitants et des adjudicataires surenchéris,

Il sera procédé le JEUDI QUINZE DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus décrits et désignés.

MISES A PRIX

Les lots précités seront mis en vente sur les mises à prix suivantes :

Troisième lot : mille cent quatre-vingts francs, ci ..... 1.180 fr.

Sixième lot : sept cent soixante-dix fr., ci ..... 770 fr.

Septième lot : mille sept cent soixante-dix fr., ci ..... 1.770 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première vente seront payables par les adjudicataires en diminution de leurs prix et proportionnellement aux dits prix, étant stipulé que les adjudicataires des lots surenchéris payent les dits frais dans les proportions de leur adjudication.

Tous les frais de la présente surenchère seront payés par les adjudicataires des lots surenchéris en sus de leur prix et dans les proportions de leur adjudication, et ce dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître Jean MÉRIC, poursuivant la surenchère.

Fait et dressé par moi, avoué de la partie poursuivant la surenchère.

Cahors, le novembre 1927.

L'avoué poursuivant,
Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent vingt-sept. Folio : . Case : . Reçu : onze francs vingt.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître MÉRIC, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges ;
A Maîtres HUARD et BILLIÈRES, avoués co-licitants, à Maître SÉGUY, avoué de l'adjudicataire surenchéri, lesquels comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil du Lot, section de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

BIBLIOGRAPHIE

L'OPINION
Journal de la Semaine
Paraissant tous les samedis
7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe ar.
Sommaire du Samedi 19 nov. 1927

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : L'accord franco-yougoslave : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : l'Anjou : Trygée. — Affaires économiques : Le symbole de « Ben-Hur » : Max Hermant. — Notes et Figures : Tabac : A. de Bersaucourt. — Littérature : Deux romans : André Thérive. — Ce qu'on lit. — Mémoires et Documents : M. Clemenceau, par Maximilien Harden. — Gastronomie : Suite au chapitre des salades. — Les Cèzes à la Poutargue : Austin de Croze. — Sports : Le faux art sportif : Marcel Berger. — Cinéma : J. Antony. — La Bourse. — Chronique immobilière.

« La rue Mouffetard », dessin de Jacques Boullaire.

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 19 novembre : « Les Blérancourt », par le Cte de Comminges. — « La vérité sur la réforme militaire », par ***. — « Poèmes », par Marc Lafargue. — « Histoire de ma vie (Fragments inédits publiés par M. Leuridant) », par le Prince de Ligne. — « Claude Bernard, Renan et Berthelot devant la Science », par le Dr Pierre Mauriac, Professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.
Spécimen gratuit.
PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le numéro : 2 fr. 50.